

LE BRUIT DES DUNES – Saint-Brevin-Les-Pins

## APPEL A CANDIDATURE COMMISSARIAT D'EXPOSITION

La Mairie de Saint-Brevin lance un appel à candidature à destination de commissaires d'exposition en vue d'une programmation d'expositions en extérieur d'une durée de cinq mois de juin à novembre 2023. Le programme de résidence s'adresse à des commissaires d'exposition résidant en France, sans limite d'âge, qui peuvent attester d'un parcours professionnel significatif et notamment d'une capacité à dialoguer avec les élus.

### Le territoire

La ville de Saint-Brevin, ville balnéaire depuis la fin du XIXème siècle, est bordée par un sentier côtier de 8 km qui relie les zones nord et sud de la ville. Aux 15000 résidents à l'année, s'ajoutent les occupants ponctuels de résidences secondaires, habitées quelques semaines dans l'année (40% des habitations). Au plus fort de la saison estivale, la fréquentation touristique est estimée à 40 000 habitants.

Lieu de cheminement piéton et cycliste, ce sentier est une artère principale de la ville, un chemin de promenade arboré exclusivement voué aux piétons et cyclistes et très fréquenté toute l'année. Il est émaillé de lieux de pause, d'observation de la faune et de la flore et de zones d'activités balnéaires notamment les zones de baignades, de pêche et de sports nautiques.

Depuis deux ans, la ville a proposé à des artistes d'investir le sentier côtier (installations in situ, exposition picturale, symposium de sculptures monumentales ...) permettant de poser les bases d'une promenade artistique saisonnière de juin à octobre.

**Le Bruit des dunes**, né en 2022, est la nouvelle identité du programme culturel estival de la commune. Il signe cette volonté d'intégrer des esthétiques arts plastiques à la programmation estivale traditionnellement tournée vers le spectacle vivant. Plus globalement, il marque la volonté municipale de lier la découverte artistique et culturelle à l'attractivité touristique de la station.

Cet appel à candidature concerne le commissariat d'une double exposition en extérieur sur deux zones du sentier côtier : l'une en front de mer sur l'anse de la Courance, l'autre au sein du parc littoral du Pointeau. Ces expositions intégreront par conséquent le **Bruit des dunes - Eté 2023**, et doivent à ce titre garantir un rayonnement participant à l'attractivité touristique du territoire.

LE BRUIT DES DUNES

© pollenstudio.fr

saint-brevin.fr

été culturel – été culturel – été culturel

## L'environnement naturel



Le littoral brévinçois connaît un développement opposé à celui des villes côtières : l'ensablement est continu depuis 60 ans, partout ailleurs on constate un phénomène d'érosion. Ce phénomène d'accrétion est rapide, la morphologie des paysages est transformée à échelle d'une vie humaine. Les modifications impactent principalement l'estran (formation de flèches sableuses, végétalisation de dunes, création de zones humides...) et bouleverse donc les usages des habitants.

Depuis plus de 15 ans, les élus ont décidé de ne plus intervenir mécaniquement sur ce développement mais de l'observer et de l'accompagner. Le phénomène d'accrétion n'est pas entièrement expliqué par les chercheurs, une incertitude qui s'ajoute à celles liées aux changements climatiques. Nul ne sait comment cette frange du littoral évoluera. Aujourd'hui l'évolution du trait de côte ainsi que la provenance des sables déposés sur les plages font l'objet d'un protocole d'observation scientifique nommé Vigie du littoral, sous l'autorité de l'Université de Nantes et du Centre français du littoral.

Dans le cadre du **Bruit des dunes**, nous souhaitons que le sentier côtier soit habité de façon saisonnière par des démarches artistiques qui se répondent et qui soulignent l'attachement de la commune à la richesse naturelle du littoral ainsi qu'à ses spécificités. Les démarches artistiques auront pour socle thématique commun :

- L'observation du paysage, ses subtilités et ses fragilités
- La prise de conscience des changements que subit le territoire pour mieux comprendre/agir sur sa transformation
- L'accompagnement dans l'évolution des usages humains au contact des milieux naturels.

### Informations complémentaires

Les expositions proposées seront issues des arts graphiques. Elles présenteront à minima deux univers artistiques sur une période de juin à novembre 2023. Il s'agit de découvrir des imaginaires qui façonnent et tissent le paysage, résonnent avec les thèmes ci-dessus.

La capacité d'adaptation au lieu d'exposition en plein air constitue un critère important. Les projets artistiques seront accueillants et accessibles. Les esthétiques peuvent être issues des arts graphiques, intégrer de l'image ou être plurielles

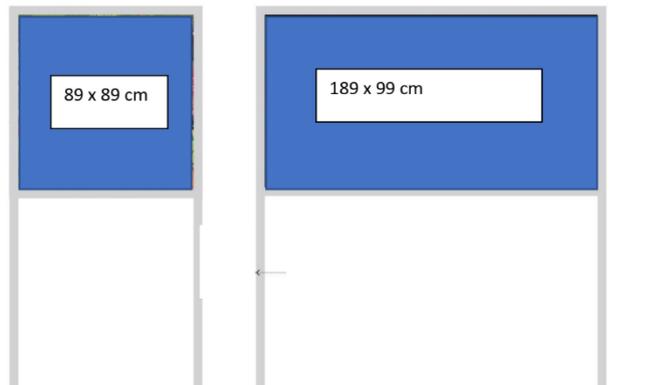
Les projets présentés auront un potentiel de médiation et de transmission facilitant la mise en place d'un programme d'actions à l'attention des estivants mais aussi des scolaires.

### Cadre et contraintes

Les visuels feront l'objet d'une impression plastifiée mat sur film adhésif pour un contracollage sur des supports acier ou dibond.

Les supports d'exposition sont existants :

**50** panneaux de dimension 1000 cm x 2200 cm – Structure acier périphérique tube de 50x50x2, finition métallisée. La surface d'exposition est 89 cm x 89 cm



**23** panneaux de dimension 2000 cm x 2400 cm - 189 cm x 99 cm – Structure acier périphérique tube de 50x50x2, finition métallisée. Le cadre d'exposition est de 189 x 99 cm

**30** tondos avec système de fixation – Supports dibond noir de 1000 mm de diamètre, 3 mm d'épaisseur

Les projets proposés devront intégrer à **minima les deux tiers du mobilier existant**. Des supports supplémentaires pourront être proposés s'ils sont jugés pertinents et s'ils restent dans l'enveloppe annoncée



**Les fourreaux sont fixes et disposés sur une longueur de 1 km en front de mer sur l'anse de la Courance ainsi que dans le parc du Pointeau [Carte jointe].**

## **Conception et production des expositions**

La sélection des artistes se fait dans un dialogue nourri avec la Mairie, notamment l'adjointe à la culture et la directrice des affaires culturelles.

Le commissaire fait le lien entre les artistes et la Mairie. Il/elle fournit les textes d'exposition ainsi que les biographies définitives des artistes. Il doit transmettre à la Mairie une liste d'œuvres et de fichiers prêts à être produits.

La prestation englobe de ce fait :

- Une découverte des lieux
- La recherche des univers artistiques
- Les propositions et étapes de sélections artistiques (concertation avec la Mairie in situ ou en visio)
- Le suivi de la production
- Le suivi de l'installation sur site
- La fourniture des textes (cartels et documents de communication)
- La fourniture des supports à vocation de médiation ou de supports à déclinaison touristique
- La présence sur le temps de vernissage

La Mairie est responsable de la production, de l'installation et de la communication ainsi que des coûts liés.

Le budget global du projet englobant les deux expositions est de 30 000€ TTC

L'enveloppe comprend les coûts liés à :

- La conception
- La réalisation des supports visuels –
- Les droits d'auteurs
- La traduction
- La fabrication - L'installation
- La communication
- Des actions de médiation

La ventilation des coûts sera revue en début de projet, en concertation avec le/la commissaire afin de respecter le cadre budgétaire

## **Rémunération et défraiement**

Une rémunération de 5500€ TTC est prévue pour l'intervention du/de la commissaire ainsi qu'un défraiement des frais de transports et de repas plafonnés à 600 € TTC. La Mairie prendra en charge les frais d'hébergement.

## Calendrier prévisionnel

1. Candidatures : jusqu'au 16 décembre 2022
2. Pré-sélection la semaine du 13 janvier 2023 de 3 candidats qui seront invités à préparer un projet présenté en audition (en visio) - La préparation du projet sera indemnisé à hauteur de 150€
3. Audition prévue la semaine du 06 au 10 février 2023
4. Conduite du projet : du 1<sup>er</sup> février au 30 mai – Rédaction des textes et contenus pour les supports de communication en avril.
5. Vernissage : entre le 17 juin 2023 et le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## Modalités de candidature

Date limite de dépôt : 15 décembre 2022

Les dossiers doivent être adressés à [culture@saint-brevin.fr](mailto:culture@saint-brevin.fr)

Composition du dossier :

- Un CV et une biographie résumant le parcours du/de la commissaire
- Une note d'intention synthétisant les motivations du/de la candidat(e) et les pistes de projets (1 à 2 pages)

La DRAC des Pays de la Loire participera à la sélection.

Renseignements : Service culture 02 40 64 12 40 – [mpiffeteau@saint-brevin.fr](mailto:mpiffeteau@saint-brevin.fr)

